

Compte rendu de la réunion du conseil municipal Du 7 février 2008

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Cosme BOROT – Me Cécile BURDIN – MM. Cosme DAMÉ – Jacques FINIELS - Me Emma GAGNIERE – MM. Vincent GAGNIERE – Daniel GARNIER – Gilbert PILLOUD – Guy SUIFFET – Laurent SUIFFET –

Approbation de la révision simplifiée du POS

Dans le dossier présenté lors de la précédente réunion, la ligne du deuxième télésiège (des Sources) permettant de rejoindre les pistes de Termignon paraissait décalée par rapport à l'implantation de la remontée mécanique. Le plan présenté tient compte de cette remarque, de plus, les 5 mètres à déclasser de chaque côté de la route forestière ont été supprimés car non concernés par la modification du POS, comme prévu lors de la réunion des personnes associées (adaptations mineures).

Les plans annexés au dossier UTN sont des documents non contractuels, ce sont des prévisions sur un espace donné. Les tracés des remontées mécaniques et de la piste ont été établis en tenant compte des mesures préconisées par l'étude d'impact, des espèces découvertes dans le secteur et de l'arrêté UTN délivré par le Préfet de Massif.

Le dossier de révision simplifiée du POS est adopté avec 9 voix pour et 2 voix contre.

Demande de défrichement

La construction des télésièges de la Turra et des Sources et la création de la piste de Flambeau permettant de rejoindre les pistes de Termignon nécessitent de demander une autorisation de défrichement et de survol de certaines parcelles appartenant à la commune et à des propriétaires privés. Le conseil municipal sollicite auprès de l'ONF le défrichement des parcelles soumises et non soumises au régime forestier ainsi que des parcelles privées pour lesquelles les propriétaires ont donné leur accord et autorise le survol desdites parcelles et du domaine public pour la construction du télésiège et des gares (pour 9, contre 1, abstention 1).

Demande d'acquisition de terrain

Madame Claude FILLIOL sollicite l'acquisition d'une bande de terrain de 4 mètres le long de la parcelle D. 1242 (rue du Mont-Cenis) afin de pouvoir créer une cave. Le conseil municipal donne un avis favorable, sous réserve que le terrain reste affecté au domaine public et que la place de l'Eglise reste en l'état. Des informations complémentaires seront demandées auprès d'un expert foncier afin de connaître les différentes possibilités (servitude ...).

Questions diverses

Le conseil municipal

- sollicite le reclassement de l'Office de Tourisme,
- apporte son soutien à la défense pour le maintien du Tribunal d'Instance de Saint Jean de Maurienne,
- autorise le survol de la parcelle D.1578 appartenant au domaine privé communal par un débord de toiture dans le cadre d'un permis de construire déposé par Monsieur et Madame Cédric GAGNIERE rue du Mont-Cenis,
- prend connaissance d'un permis de construire déposé par Mademoiselle Christelle BOROT pour la création d'un atelier d'artiste, d'une salle d'exposition et d'un appartement rue des Jardins,
- est informé de l'activité de l'espace multimédia pour 2007 et des chiffres de fréquentation,
- est informé de la tenue à la Maison des énergies d'une conférence le 12 février sur le chauffage au bois,
- sollicite l'assistance du TDL de Maurienne pour la mise en œuvre d'un projet de sécurisation et d'aménagement de stationnements le long de la RD 902 entre les 2 ponts et de création d'un cheminement piétons sécurisé.